Ville d'Esch-sur-Alzette

QUESTIONS DE PERSONNEL

(séance publique)

A) Créations et suppressions de poste

1) Département des Travaux Municipaux, Déierepark, Bamhauscafé

Création d'un poste de salarié dans la carrière de l'agent polyvalent (Carrière A3 prévue par la CCT des ouvriers des communes du Sud) au service Bamhauscafé.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Préparation du petit déjeuner
- Service petit déjeuner
- Service Bamhauscafé et éventuellement petit kiosk en haute saison
    - Dresser les tables
    - Prendre les commandes
    - Servir les clients
    - Encaisser les clients
    - Débarrasser
- Décompte de la caisse

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Amabilité et sens du service
- Être dynamique, autonome et rigoureux
- Détenteur d'un permis catégorie « B »
- Formation HORECA accomplie
- Expérience dans le domaine de la gastronomie souhaitée.

2) Département des Travaux Municipaux, Division du Géomètre

1) Création sous le régime du fonctionnaire d'un poste appartenant à la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique & technique.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 22 juin 2021.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Traitement de données géodésiques
- Aide à l'administré(e) dans l'analyse cadastrale du parcellaire
- Conseil sur la gestion foncière et l'aménagement du territoire
- Détermination des droits attachés à la propriété foncière
- Gestion des dossiers de morcellement et de lotissement
- Traitement de nuages de points

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Etre détenteur d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master ou de son équivalent d'ingénieur-géomètre,
- Maîtrise parfaite des 3 langues administratives: luxembourgeois, allemand, français (la maîtrise de l'anglais sera considérée comme un avantage)
- Compétences en ingénierie topographique et géodésique
- Compétences dans le domaine des travaux cadastraux

Ville d'Esch-sur-Alzette
Boîte Postale 145 · L-4002 · Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 2754 7777
www.esch.lu

Claudia DE ALMEIDA
Structures et Organisation
Tél. (+352) 2754 2350 · Fax : 54 35 14 235
claudia.dealmeida@villeesch.lu

- Connaissances dans le domaine du foncier
- Maîtrise des logiciels DAO et SIG, ainsi que des outils informatique classiques
- Connaissance du traitement de nuages de points (LiDAR) constitue un avantage
- Sens de l'observation développé
- Bon esprit d'initiative, d'organisation et de coordination
- Sens des responsabilités
- Faculté de travail en équipe

2) Suppression par voie de conséquence d'un poste appartenant à la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique & technique, lors du départ à la retraite du titulaire.

3) <u>Service informatique :</u>

1) Création sous le régime de l'employé communal d'un poste dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 24 juin 2021.

La mission est définie comme suit :

- Analyse les fiches techniques et les plans son/vidéo des manifestations programmées.
- Assure la régie et la mise en œuvre du matériel son et vidéo des manifestations, ainsi que le streaming
- Participe à la création et la réalisation de montages sonores et vidéo, ainsi que des vidéos.
- Utilise et programme les consoles audio et vidéo numériques.
- Planifie et réalise la maintenance et l'entretien des équipements. Procède au montage et démontage des appareils électroacoustiques et audio/visuels.
- Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil est défini comme suit :

- Niveau d'études Bachelor en lien avec le domaine de l'informatique, de l'audio-visuel ou des arts du spectacle
- Toute autre formation continue technique en régie son et vidéo sera considérée comme un atout
- Connaissances au niveau de la sonorisation de salle
- Bonne connaissance du fonctionnement d'un lieu de manifestation
- Connaissance approfondie des consoles audio et vidéo numériques ainsi que des logiciels de traitement audio et vidéo sera considérée comme un atout
- Connaissance des équipements de prise et de diffusion son et vidéo
- Connaissance des principes de fonctionnement des chaines plateau, vidéo et lumière
- Bonne connaissance des outils informatiques
- Sens de l'organisation et goût du travail en équipe
- Etroite collaboration avec les différents services. Il peut en outre être amené à collaborer avec des sociétés externes
- Être disposé à travailler suivant des horaires de travail flexibles (soirées, samedis, dimanches et jours fériés)

2) Suppression par voie de conséquence du poste de salarié assimilé au groupe d'indemnité C1 créé par le conseil communal du 18 décembre 2020 dès que le titulaire actuel aura été engagé dans le statut de l'employé communal.

<u>B) Réductions du service provisoire</u>

Réduction de la durée du stage de 12 mois de Madame Jill HOPP, née le 17 septembre 1988, employée communale dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1er juillet 2020.
Auparavant l'intéressée a été occupée comme agent polyvalent de réception auprès des Hospices Civils de la Ville de Luxembourg à temps plein pendant la période allant du 01.10.2015 jusqu'au 31.08.2019 (soit 47 mois x ¼) et ensuite à 75% pendant la période allant du 01.09.2019 au 14.06.2020 (soit 6,75 mois x ¼). L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 5 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

C) Indemnités de perte de caisse

Allocation d'une indemnité de perte de caisse à partir du 1ier août 2021 à trois employés communaux travaillant à la caisse de l'établissement des Bains du Parc.
Il s'agit des agents suivants : Madame Amra SABOTIC, Madame Stéphanie PRADIER et Josiane KAUFMANN, employées communales occupées moyennant un degré d'occupation de 40/40ièmes.
L'indemnité de perte de caisse est fixée à 37,185€ nombre indice 100 par an (74,37€ x 40/40ièmes).

Esch-sur-Alzette, le 1ier juillet 2021.
Service du personnel.